BÂTIR LE PARTENARIAT PROVINCIAL-MUNICIPAL

Ontario

BÂTIR LE PARTENARIAT PROVINCIAL-MUNICIPAL

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Les municipalités ontariennes fournissent des services essentiels, construisent les infrastructures locales, stimulent le développement économique et exécutent des programmes sociaux et culturels. Vu l'importance des responsabilités dont elles ont à s'acquitter, la province et les municipalités doivent concerter leurs efforts pour favoriser l'essor de nos collectivités.

En 2003, notre gouvernement a abandonné les anciennes méthodes, dont le transfert des responsabilités aux municipalités. Nous nous sommes engagés à travailler avec les municipalités et à les considérer comme des partenaires, et ce nouveau mode de fonctionnement nous a permis de faire de remarquables progrès au cours des dernières années.

L'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (EPMFMPS) est l'une de nos plus importantes réalisations. Je sais cependant que de nombreux nouveaux conseillers municipaux ne connaissent pas à fond l'accord conclu aux termes de cet examen et les avantages qu'il comporte pour les municipalités. Cette brochure fournit de l'information visant à vous aider à représenter efficacement votre administration au cours des mois et des années à venir.

En 2006, notre gouvernement a invité les municipalités à étudier les méthodes optimales de financement et de prestation des services à la population ontarienne. Cette collaboration a abouti à un accord historique aux termes duquel la province a annulé des décisions prises par un gouvernement provincial précédent et a assumé la responsabilité du financement des programmes de prestations d'aide sociale et des coûts liés à la sécurité des tribunaux s'élevant au maximum à 125 millions de dollars par année.

Grâce à cet accord, les municipalités économiseront la somme annuelle nette de 1,5 milliard de dollars d'ici à 2018. Il s'agit pour elles d'une augmentation de 270 pour cent par rapport à 2003.

À titre d'ancien conseiller municipal, je sais pertinemment bien que les représentants municipaux travaillent d'arrache-pied à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens. Nous comptons dans le futur continuer de collaborer étroitement avec vous, nos partenaires municipaux, pour que les impôts locaux servent à répondre aux besoins prioritaires de vos collectivités.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,

Rick Bartolucci

RÉTROSPECTIVE : RAISON D'ÊTRE DE L'EXAMEN DES ACCORDS PROVINCIAUX-MUNICIPAUX

Les Ontariennes et les Ontariens, tant comme contribuables que comme utilisateurs des services, s'attendent clairement à ce que les gouvernements leur offrent des services publics efficaces et financièrement responsables.

Vers la fin des années 1990, le gouvernement a procédé au remaniement des services locaux. Ce remaniement a entraîné une modification de nombreux importants accords de financement et responsabilités provinciaux et municipaux. La province a transféré aux municipalités plusieurs responsabilités et coûts en matière de logement social, d'aide sociale, de transport public, de services de garde et de services d'ambulances terrestres.

En raison de ce délestage des services, pour être en mesure de répondre à une demande croissante de services, les municipalités ont fait face à d'importants défis et à une augmentation de leurs frais de fonctionnement.

Par ailleurs, elles n'ont pas eu l'impression qu'on les traitait comme des partenaires. Cette situation explique l'existence pendant ce processus de tensions importantes dans les relations provinciales-municipales.

Nouer un partenariat provincial-municipal

Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario travaille à rétablir une relation saine avec les municipalités et à forger avec elles des liens plus productifs axés sur la collaboration.

L'Ontario a augmenté ses investissements dans l'infrastructure pour atteindre des niveaux provinciaux inégalés depuis des décennies, y compris ses investissements en matière d'infrastructure municipale et de transport public. En outre, la province a augmenté sa participation au financement des services de santé publique pour la porter de 50 à 75 pour cent et a consenti des investissements supplémentaires importants pour renforcer les services d'ambulances terrestres et maintenir son engagement paritaire (50:50) en matière de partage des coûts.

Or, tant la province que les municipalités étaient convaincues qu'il fallait examiner globalement leurs responsabilités et les accords financiers s'y rapportant.

Au fil du temps, les rôles provinciaux et municipaux sont souvent devenus imbriqués et complexes, et un examen approfondi s'est imposé pour déterminer le mode le plus efficace et durable de prestation des services permettant à l'Ontario de demeurer à l'avenir une province forte et économiquement compétitive.

ENVISAGER L'AVENIR ENSEMBLE

« En 2005, nous avons demandé au gouvernement provincial de travailler avec les municipalités en vue d'élaborer un plan qui redonne à l'Ontario, sur une période de temps réaliste, des gouvernements municipaux durables sur le plan financier. La province a écouté et a travaillé avec nous afin de bâtir des collectivités plus solides en Ontario. »

– M. Peter Hume, président de l'AMO

À la fin 2006, la province a invité l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la Ville de Toronto à collaborer à un examen approfondi des accords provinciaux-municipaux. L'EPMFMPS, auquel ont participé des dirigeants et des fonctionnaires provinciaux et municipaux des quatre coins de la province, a abouti à un accord consensuel à l'automne 2008.

Un nouveau cadre de financement a été établi pour les municipalités. La province a accepté d'assumer le financement des dépenses municipales suivantes :

- Programme de médicaments de l'Ontario (échéance du transfert à la province fixée à 2008)
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (échéance du transfert à la province fixée à 2011)
- Prestations du programme Ontario au travail (transfert s'échelonnant sur neuf ans à compter de 2010)
- Sécurité des tribunaux (transfert échelonné sur sept ans à compter de 2012, maximum annuel de 125 millions de dollars).

En mettant fin au délestage de la responsabilité du financement de ces dépenses et compte tenu du transfert de nouvelles dépenses à la province, les municipalités disposeront d'une plus grande marge de manœuvre et auront davantage d'occasions d'utiliser leurs impôts fonciers pour répondre aux besoins municipaux prioritaires au titre des infrastructures et du développement économique.

L'accord découlant de l'examen prévoit le transfert du financement des services qui était jusque-là assuré en partie par les administrations municipales. Lorsque ces transferts auront été achevés en 2018, cela représentera pour les municipalités des économies nettes de 1,5 milliard de dollars par année. Si l'on tient compte d'autres programmes municipaux, d'ici 2018, le financement accordé aux municipalités augmentera de 270 pour cent par rapport à 2003, pour atteindre un montant annuel total de 4 milliards de dollars.

Augmentation du soutien financier aux municipalités

Augmentation de 270 % d'ici 2018

Milliards de $

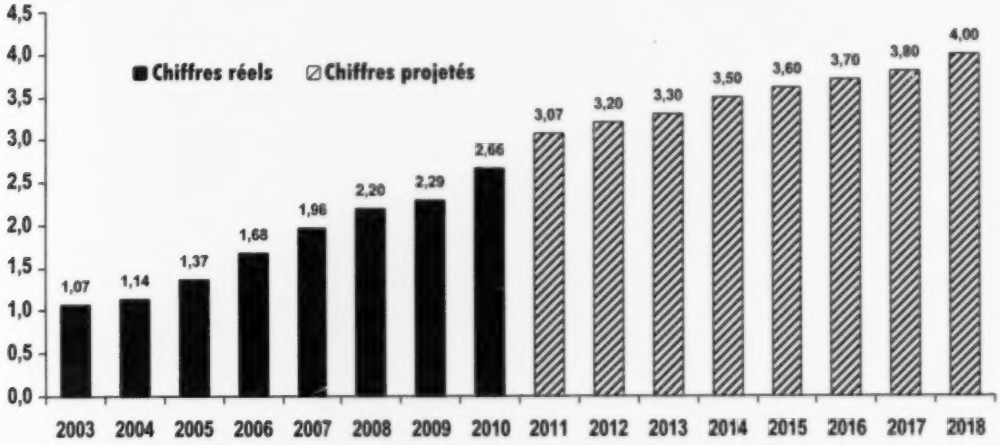

Comprend : Les transferts au titre des programmes de prestations d'aide sociale (PMO, POSPH et prestations d'OT), de la sécurité des tribunaux, du FPMO/FRC, du financement pour la taxe provinciale sur l'essence, de la santé publique et du programme d'ambulance terrestre.

Ne comprend pas les investissements ponctuels comme le Fonds de stimulation de l'infrastructure et le Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités, ni ceux prévus par la *Loi permettant d'investir dans l'Ontario*, etc.

Source : Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services : *Envisager l'avenir ensemble* (octobre 2008), ministères des Finances, des Transports, de la Santé et des Soins de longue durée, et des Services sociaux et communautaires.

Comprend également, à compter de 2010, le financement supplémentaire pour les coûts d'administration d'OT.

En 2011 uniquement, les transferts de dépenses à la province permettront aux municipalités d'économiser 947 millions de dollars. Le soutien provincial total accordé aux municipalités en 2011, y compris les transferts en vertu de l'EPMFMPS et le financement octroyé par le biais du Fonds de partenariat avec les municipalités, a presque triplé depuis 2003.

Le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario est un élément clé du financement continu que la province accorde à ses partenaires municipaux. À titre de paiement de transfert principal de la province aux municipalités, ce financement continue de refléter les changements des circonstances municipales en ciblant le soutien pour les municipalités ayant les dépenses les plus élevées en matière de programmes sociaux et de services policiers et en répondant aux besoins particuliers des collectivités rurales et du Nord.

« Kawartha Lakes est heureuse d'accepter ces fonds et les utilisera de façon stratégique pour répondre à ses besoins prioritaires et pour créer de la prospérité dont la population bénéficiera. »

– Ric McGee, maire de Kawartha Lakes

Bien que divers facteurs et circonstances locales peuvent influer sur les impôts municipaux, les transferts provinciaux aident les municipalités à annuler, à geler ou à réduire les augmentations des impôts fonciers municipaux et à investir dans les priorités locales.

PROGRÈS CONTINUS – TIRER PARTI DES FRUITS DE L'EXAMEN

Depuis la conclusion de l'accord découlant de l'examen, la province et les municipalités ont poursuivi leur collaboration à l'égard de la mise en œuvre d'importantes initiatives à caractère prioritaire.

Bâtir des fondations : Bâtir des avenirs – La Stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario

Si les gouvernements provinciaux précédents ont réduit le financement accordé pour le logement en se délestant de leurs responsabilités et en les transférant aux municipalités, l'Ontario a investi plus de 2,5 milliards de dollars dans le logement abordable depuis 2003.

Ces investissements ont permis de construire et de rénover des maisons abordables, d'accorder une aide au loyer et de prévenir des expulsions, aidant ainsi les municipalités à répondre aux besoins de logement de leurs collectivités. En outre, la province accorde annuellement 430 millions de dollars en financement de fonctionnement pour la prestation d'importants services locaux au titre du logement et de la lutte contre l'itinérance.

Plus grande marge de manœuvre pour les municipalités

Pour continuer d'œuvrer à améliorer le système de logement de l'Ontario, la province a longuement consulté les municipalités et ses autres partenaires en vue de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie à long terme de logement abordable, laquelle a été lancée en novembre 2010.

Au cours des consultations, les municipalités ont indiqué qu'elles devaient disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour pouvoir offrir de meilleurs services de logement. La nouvelle stratégie à long terme reflète ces vues et donne aux gestionnaires des services municipaux la souplesse nécessaire pour utiliser le financement afin de répondre aux besoins particuliers de leurs collectivités et de mieux aider les personnes dans le besoin. La consolidation de l'ensemble disparate de programmes provinciaux permettra aux municipalités d'utiliser le financement pour offrir du soutien en fonction des besoins particuliers des municipalités au lieu de les assujettir à des lignes inutiles et restrictives.

La *Loi de 2011 sur les services de logement*, qui entrera en vigueur au début 2012, éliminera également des règles compliquées et réduira les obstacles au logement abordable.

Veuillez visiter Ontario.ca/Strategiedulogement pour plus d'information sur la Stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario.

« Notre ville a obtenu 25 millions de dollars dans le cadre du transfert à la province des dépenses au titre des services sociaux, ce qui nous permet d'aider un plus grand nombre de personnes. J'ai dit clairement au cours de ma campagne que j'investirais 14 millions de dollars provenant de ces économies dans des initiatives en matière de logement et de lutte contre l'itinérance. »

– Jim Watson, maire d'Ottawa

Engagement fédéral à long terme

« Le Canada a urgemment besoin d'un engagement financier renouvelé et d'un plan d'action national en matière de logement dirigé par le gouvernement fédéral. »

– Fédération canadienne des municipalités

Le financement fédéral actuel en matière de logement abordable est soit à court terme, soit a expiré, ce qui réduit la capacité des fournisseurs de logement de planifier efficacement à long terme et de participer pleinement à des projets d'immobilisations visant à construire davantage de logements abordables.

Le gouvernement fédéral réduira le financement au titre du logement versé aux municipalités ontariennes de plus de 200 millions de dollars au cours des dix prochaines années. Ce financement sera nul en 2033.

L'Ontario a souvent noué des partenariats avec le gouvernement fédéral pour que les Ontariennes et les Ontariens puissent avoir accès plus facilement à des logements abordables. En 2005, l'Ontario a signé un accord créant le plus important programme de logement abordable de toute l'histoire canadienne. Cet accord est un autre exemple de cas où la province a négocié avec succès, avec le gouvernement fédéral un accord à court terme souple, lequel sera mis en œuvre jusqu'en 2014.

Un financement fédéral stable, adéquat et à long terme est cependant crucial pour assurer le succès du système de logement. L'Ontario veut établir un partenariat avec les municipalités et demande au gouvernement fédéral de prendre un engagement à long terme dans ce domaine. Le gouvernement fédéral doit participer, avec l'Ontario et les autres provinces et territoires, à la conception d'un cadre en matière de logement qui prévoit un financement souple et adéquat à long terme ainsi que le maintien et le rétablissement des fonds perdus au titre du logement social.

Financement fédéral en matière de logement pour l'Ontario

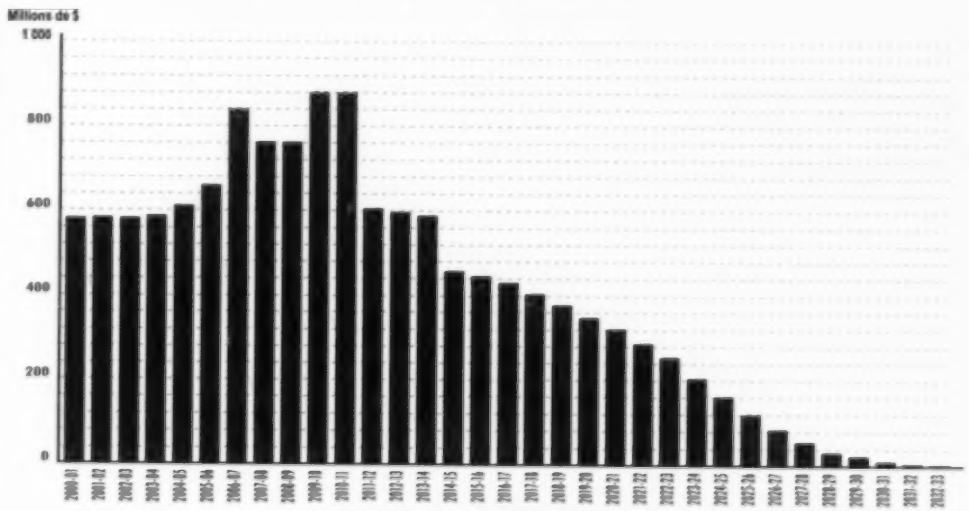

Source : Accords de financement Canada-Ontario et comptes publics

La population ontarienne s'attend à ce que le gouvernement fédéral soit un partenaire à part entière de la province, relève avec elle les défis d'aujourd'hui et appuie comme elle ses collectivités. Or, le gouvernement fédéral n'accorde pas à l'Ontario le même soutien qu'à d'autres régions du Canada dans des domaines comme l'immigration, l'assurance-emploi, la gestion des risques et le soutien en faveur de l'économie de l'énergie propre. Cette situation défavorise les municipalités ontariennes quand il s'agit de fournir des services de qualité et de promouvoir une économie compétitive.

Améliorer le programme Ontario au travail

À l'issue de l'accord découlant de l'EPMFMPS, la province assume le financement des prestations du programme Ontario au travail, ce qui permettra aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars par année d'ici 2018. Pour appuyer plus à fond les efforts des municipalités en matière de mise en œuvre du programme Ontario au travail, la province et les municipalités se sont engagées à réfléchir à l'amélioration de la prestation des services destinés aux personnes dans le besoin.

En 2010-2011, dans le cadre de ces travaux, la province a décidé d'accorder 120 millions de dollars aux municipalités pour leur permettre de faire face à l'augmentation de la demande de soutien en vertu du programme Ontario au travail, compte tenu du ralentissement économique mondial. En avril 2011, l'Ontario a accordé aux municipalités plus de 160 millions de dollars de plus pour l'exécution du programme Ontario au travail en 2011-2012.

La nouvelle approche est cohérente et souple, et elle tient compte du coût véritable de la prestation de services dans les régions peu habitées comme les régions rurales et celles du Nord de l'Ontario. Ce financement permettra d'appuyer la mise en œuvre de programmes destinés à préparer un plus grand nombre de personnes à occuper un emploi et à devenir financièrement autonomes.

« Le premier ministre Dalton McGuinty a permis à la région de reprendre son souffle en faisant en sorte que la province prenne à son compte 13 millions de dollars en dépenses de bien-être social que la municipalité a dû jusqu'ici financer. »

– Waterloo Record, 25 mars 2011

Appuyer l'infrastructure locale

Avant 2003, l'infrastructure de la province avait été négligée depuis près de 30 ans. Les sous-investissements, l'infrastructure vieillissante et les pressions en matière de croissance avaient débouché sur un déficit considérable en matière d'infrastructure. Depuis 2003, le gouvernement a investi 62 milliards de dollars dans l'infrastructure. Les dépenses annuelles de la province au titre de l'infrastructure ont augmenté considérablement et sont passées de 2,6 milliards de dollars en 2003-2004 à 12,8 milliards de dollars en 2011-2012.

Ces investissements se sont traduits par des résultats positifs pour les municipalités. Les transferts provinciaux permettent également aux municipalités d'utiliser les impôts fonciers pour répondre aux besoins prioritaires locaux, et notamment pour construire des infrastructures modernes et efficaces. Les municipalités sont maintenant mieux armées pour renforcer leurs collectivités, favoriser le développement économique local et être concurrentielles sur la scène économique internationale, améliorant ainsi le niveau de vie des habitants.

Périodes des investissements dans l'infrastructure publique en Ontario

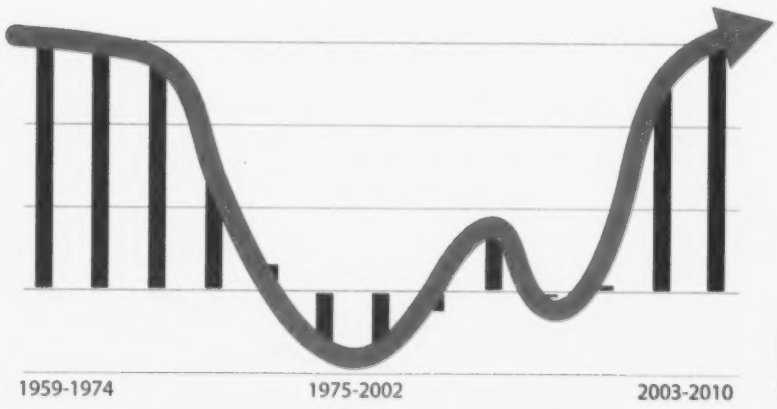

Variation annuelle moyenne de la valeur nette du parc public par habitant

Construire ensemble – des emplois et de la prospérité pour la population ontarienne

Malgré des niveaux d'investissement records au cours des sept dernières années, des investissements continus et une planification stratégique s'imposent plus que jamais. Le nouveau plan d'infrastructure à long terme de l'Ontario, Construire ensemble, aidera les collectivités, grandes et petites, à répondre aux besoins des familles locales et à tirer parti des investissements consentis en :

- investissant plus de 35 milliards de dollars au cours des trois prochaines années;
- gérant efficacement le financement provenant des impôts en faisant des investissements responsables dans le domaine de l'infrastructure;
- construisant des infrastructures pour pouvoir relever les défis de demain : créer des emplois, stimuler notre compétitivité et améliorer notre niveau de vie.

Depuis 2003, la province a investi plus de 12 milliards de dollars dans les infrastructures locales, aidant les municipalités à élargir et à moderniser leurs réseaux de transport public, à réparer et à améliorer les routes et les ponts, à remettre en état les systèmes d'aqueducs et d'égouts, et à revitaliser l'infrastructure communautaire. Le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario a accordé des prêts abordables à long terme de 3,4 milliards de dollars à plus de 210 municipalités pour leur permettre de réaliser plus de 1 200 projets dans toute la province.

Les collectivités de toute la province ont bénéficié d'investissements provinciaux dans l'infrastructure municipale :

- La province a investi plus de 11,6 millions de dollars pour agrandir le Centre communautaire et récréatif de Belleville – cœur de la vie récréative et sociale de la Ville de Bellevile et de la région de Quinte.
- Plus de 14,6 millions de dollars en financement provincial ont été affectés au projet de Prince Arthur's Landing à Thunder Bay, un projet de développement riverain à l'exécution duquel la Ville de Thunder Bay collabore avec les Premières nations et le secteur privé.
- La Ville de Hawkesbury a obtenu un investissement provincial de plus de 11,8 millions de dollars pour la réfection et la rénovation de l'usine de traitement des eaux usées.
- L'Ontario investit 8,3 millions de dollars dans un complexe polyvalent qui logera le Centre des opérations d'urgence de la Ville de Hamilton et comportera des installations de formation dont se serviront les trois services d'intervention d'urgence (police, lutte contre les incendies, SMU).
- Une initiative d'embellissement du paysage de rue dans le centre de la Ville de Windsor, bénéficiant d'un investissement provincial de 2,4 millions de dollars, aidera à revitaliser une partie du quartier commercial du centre-ville et à remplacer les infrastructures vieillissantes.
- Sur la route 69 entre Parry Sound et Sudbury, 600 millions de dollars ont été investis pour élargir la route. Cette route est un moteur économique important reliant le Nord et le Sud de l'Ontario.

La taxe provinciale sur l'essence au service du transport municipal

« Le financement provenant de la taxe provinciale sur l'essence est un encouragement qui nous aide à moderniser et à améliorer notre réseau de transport public. L'autobus a permis à la population d'accéder à des emplois dont elle avait grand besoin, des emplois qui étaient hors de sa portée en raison de l'absence de moyens de transport. Elle est donc ravie. »

– Norman Clark, maire de Deseronto

Depuis 2004, le gouvernement de l'Ontario offre un soutien annuel durable aux municipalités par l'entremise de la taxe provinciale sur l'essence. Les municipalités ont reçu plus de 1,9 milliard de dollars pour améliorer leur réseau de transport public en y ajoutant des autobus, en étendant les trajets et en rendant le transport public plus accessible aux personnes handicapées.

Le gouvernement de l'Ontario a investi 10,8 milliards de dollars dans les transports publics depuis 2003, dont quelque 4,7 milliards de dollars dans GO Transit. Cet investissement critique aide à réduire la congestion automobile – qui est une vraie menace pour la compétitivité économique – ainsi qu'à créer des emplois et à réduire la pollution de l'air.

Routes et ponts

Depuis 2003, l'Ontario a accordé plus de 1,5 milliard de dollars en financement pour les routes et les ponts municipaux. Par ailleurs, toutes les collectivités ontariennes ont bénéficié de l'affectation de plus de 14 milliards de dollars pour concevoir, réparer et élargir le réseau des autoroutes, des routes et des ponts dans tout l'Ontario. Ces fonds ont permis de construire ou de reconstruire 5 500 km de routes appartenant à la province et de réparer ou de remplacer 739 ponts appartenant à la province. Plus de 300 000 emplois sont créés et maintenus dans des collectivités de tout l'Ontario grâce à des investissements records dans les routes, les ponts, le transport public et d'autres types d'infrastructure.

Lorsqu'il s'agit de transports locaux, les municipalités ontariennes sont mieux loties qu'avant 2003. Le transfert à la province du financement de trois importants programmes d'aide sociale accorde aux municipalités une plus grande marge de manœuvre dans leur budget pour investir dans les infrastructures municipales, y compris les routes et les ponts. La province et les municipalités continuent de collaborer à l'élaboration d'options en vue d'assurer la pérennité des routes et des ponts municipaux. En outre, les partenaires évaluent leurs besoins en données dans le but d'adopter les meilleures pratiques en matière de gestion de l'actif et de mettre sur pied un système de classement des routes municipales.

MAINTENIR LE CAP

« L'engagement pris par la province de poursuivre les transferts de dépenses renforcera notre capacité de répondre aux besoins prioritaires locaux. »

– Rob Burton, maire d'Oakville

L'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services a été un point culminant dans la relation entre la province et les municipalités. Par l'accord de consensus découlant de l'examen, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à fournir aux municipalités un soutien provincial sans précédent.

Les administrations municipales sont maintenant bien mieux armées pour planifier, faire des investissements et gérer leurs activités dans l'intérêt de leurs collectivités. Les municipalités ontariennes n'ont plus à consacrer des millions de dollars en prestations d'aide sociale et l'on pourra bientôt en dire autant à l'égard des frais liés à la sécurité des tribunaux. Elles peuvent donc concentrer leur attention sur les priorités locales comme l'infrastructure et les services dont ont besoin leurs collectivités.

L'Examen n'a pas seulement atténué les pressions financières pesant sur les municipalités ontariennes. Il a été le catalyseur responsable du renouvellement de la relation avec les partenaires municipaux qui s'est produit dans un climat de respect et de bonne volonté. Il a également renforcé notre capacité de travailler efficacement ensemble dans l'intérêt de toute la population ontarienne.

Il importe de noter que malgré des pressions financières considérables résultant de la récession mondiale, l'Ontario a maintenu le cap et a respecté son engagement à l'égard du transfert des responsabilités, contrairement aux autres gouvernements se trouvant dans une situation semblable.

L'Ontario est résolu à continuer de collaborer avec ses partenaires municipaux – nos efforts concertés ont donné d'importants résultats au cours des dernières années et nous continuons de faire de grands progrès dans le cadre de ce partenariat. Le gouvernement de l'Ontario continue d'accorder la priorité à l'investissement dans les collectivités ontariennes et au soutien de ces dernières.

Après une récession mondiale profonde, l'avenir de l'Ontario semble plus radieux. L'économie s'améliore et les emplois sont de retour. Cette année, plus de 40 pour cent de tous les nouveaux emplois créés au Canada l'a été en Ontario. Ensemble, le gouvernement de l'Ontario et les municipalités ontariennes continueront d'édifier des collectivités solides offrant à leurs habitants un niveau de vie inégalé.

Pour plus d'information sur l'EPMFMPS, veuillez consulter Ontario.ca/ExamenProvincialMunicipal.

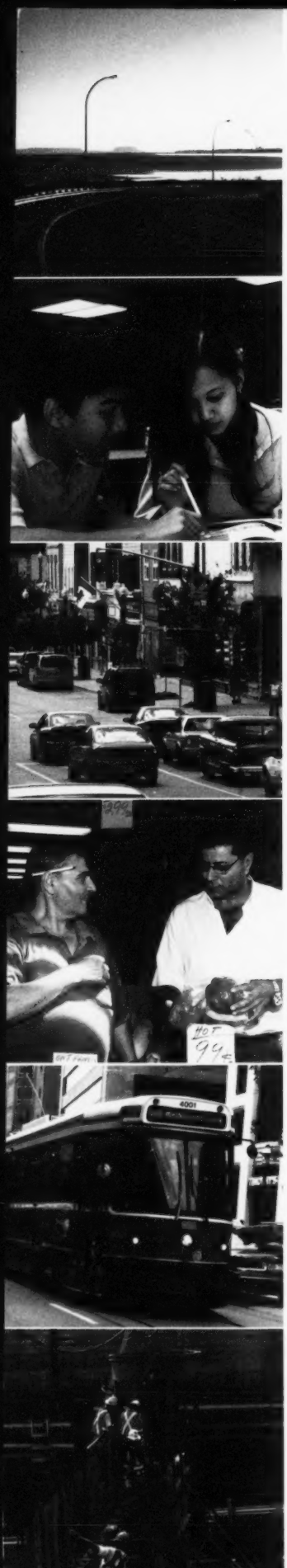

Ministère des Affaires municipales et du Logement

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

ISBN 978-1-4435-7199-9 (Imprimé)
ISBN9 78-1-4435-7201-9 (PDF)
ISBN 978-1-4435-7200-2 (HTML)

700/08/11

Available in English

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103144